



COMMUNE DE LABROUSSE
Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du 30 SEPTEMBRE 2025 à 20h30

Le 30 septembre 2025 le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 septembre 2025, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Présents : Mmes AMARAL Emmanuelle ; CHASSAGNE Chrystel ; TOURLAN Anne ; ; PUYBOUFFAT Delphine.

Mrs AURATUS Eric ; BADUEL Sébastien ; DAUDE Thierry ; THER Benoit ; Marcel BRUEL ; Géraud NOEL ; Nicolas LAMOUREUX ; OUSTRY Michel ; PRADAL Gérard.

Absent excusé: Mme Nathalie MALGOUZOU.

Pouvoirs : aucun.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme TOURLAN Anne est désignée pour remplir cette fonction.

PERSONNEL

Mme Céline PIGANIOL assure le remplacement de Valérie DAUDE à la cantine (3h30 j).

VITESSE

Les problèmes liés à une vitesse excessive des véhicules (*voitures, camions*) perdurent malgré la mise en place d'équipements sensés améliorer cette situation.

Afin d'essayer de « corriger » ce problème récurrent, à la demande de la mairie la société EUROVIA a réaliser une étude concernant les départementales 6 et 106 (*croisement de la départementale 8 au village de Moissac*).

La société EUROVIA propose la mise en place sur différents points du linéaire la pause d'écluses, une technique utilisée couramment ailleurs.

Après un échange le conseil municipal valide cette proposition, la mise en place de 4 écluses semblerait judicieuse dans un premier temps.

L'installation de cet équipement reste soumis à l'aval du Conseil Départemental.

TRAVAUX

Les travaux pour la réhabilitation des locaux de l'ancienne mairie en vu de créer un appartement ont débutés par les démolitions intérieures.

Les travaux devraient se poursuivre pendant 6 mois.

Les employés communaux ont procédé à des travaux de voirie afin de corriger l'écoulement intempestif de l'eau chez certains riverains lors de forts orages.

Ils ont aussi amélioré l'accès au point d'apport volontaire de La Croix St Pierre.

PLUI

Le schéma de révision du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) débute cette année pour une adoption définitive en 2028.

Une première rencontre en mairie a eu lieu le 29 08 2025 avec la représentante du cabinet CITADIA en charge du dossier et la représentante d'Aurillac Agglomération, la commune était représentée par Chrystel CHASSAGNE, Eric AURATUS, Gérard PRADAL.

Cette première rencontre avait pour but de dresser un état des lieux depuis 2019 date de validation du PLUI actuel afin de construire le prochain en tenant compte des « défauts » qui ont « empoisonné » les relations avec certains pétitionnaires.

Les travaux de révision se poursuivront de manière plus actives après les élections municipales.

PAT

Aurillac Agglomération porte un Projet Alimentaire de Territoire qui vise à produire localement pour une alimentation de proximité en particulier pour la restauration scolaire en relation avec les agriculteurs du territoire.

Afin de faciliter l'installation de nouveaux producteurs l'Agglomération est en recherche de terrains disponibles dans le bassin d'Aurillac, le terrain et le bâtiment acquis par la commune dans le Bourg pourrait éventuellement convenir pour le démarrage d'une production.

Après échange le conseil municipal se prononce favorablement pour poursuivre la réflexion sur cette proposition.

BULLETIN COMMUNAL

Un bulletin communal sera réalisé d'ici la fin d'année 2025, les associations seront sollicités pour qu'elles présentent leur activités.

LOCATION

Mme Caroline VALENT ayant libéré le local qu'elle occupait chemin du Tilleul, celui-ci redevient donc libre à la location, l'association ADMR ayant besoin d'espace pour ses archives et le stockage de matériel Mr le maire propose qu'il lui soit affecté.

Le conseil municipal valide cette proposition est fixe à 70 € le loyer mensuel.

SUBVENTION

Le conseil municipal est saisi d'une demande de subvention de la part des parents pour un séjour linguistique en Espagne de leur fille dans le cadre scolaire.

Le conseil municipal décide de donner une suite positive à la demande est accorde la somme de 50€.

BARNUM

La région AURA a décidé d'attribuer aux communes qui en feront la demande d'attribuer gratuitement un Barnum (3 x 3 m) qui serait mis à disposition des associations de la commune.

Le conseil municipal décide de répondre favorablement à cette proposition, un dossier sera transmis à la région.

AURILLAC AGGLO

Chrystel CHASSAGNE a assisté à la dernière commission environnement, elle en fait un compte-rendu au conseil municipal, a retenir le nouveau retard pour la mise en place des nouvelles colonnes d'apport volontaire.

Fin de séance 23 h 00